

Contact bovin 74 : Séverine Gerfaux - ☎ 04 50 88 18 59 - Mail : severine.gerfaux@gdsdessaivoie.fr
Contact bovin 73 : Nicolas Charle - ☎ 04 79 70 78 22 - Mail : nicolas.charle@gdsdessaivoie.fr
Contact ovin-caprin : Camille Gonet - ☎ 04 50 88 27 10 - Mail : camille.gonet@gdsdessaivoie.fr
Et votre vétérinaire

Règlement « Plan Fièvre Q »

Le plan a pour objectif d'aider l'éleveur (bovin/ovin/caprin) touché par un épisode clinique de fièvre Q, (série d'avortements, infertilité, métrite). Le plan de maîtrise vise à limiter les risques pour la santé humaine et les impacts de la maladie en élevage.

Les conditions pour en bénéficier

- ✓ Un **diagnostic positif en fièvre Q** doit être établi pour bénéficier du plan :
 - ☞ Soit **2 PCR positives** sur avortons, placenta ou écouvillon vaginal.
 - ☞ Soit **1 PCR positive et 50 % de sérologies positives** sur 6 vaches ou 10 chèvres ou brebis ayant avortées ou à problème de reproduction.
- ✓ L'éleveur doit être adhérent au GDS des Savoie (Fonds de garantie), avant le déclenchement du plan et pendant la durée du plan pour l'espèce concernée (bovin/ovin/caprin).
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter au mieux les mesures décrites dans le document de visite initiale.
- ✓ L'éleveur s'engage à déclarer tout nouvel avortement auprès de son vétérinaire sanitaire (ou série d'avortement pour les ovins-caprins). A cette occasion, le vétérinaire réalisera un prélèvement afin de rechercher la fièvre Q (écouvillon vaginal sur la femelle avortée ou placenta ou avorton).

L'aide technique

Le GDS organise une première visite chez l'éleveur avec le vétérinaire pour mettre en place un plan de maîtrise de la fièvre Q adapté à l'élevage. Un suivi régulier sera réalisé pendant toute la durée du plan, afin de faire un bilan de l'année écoulée (mise en place de mesures de maîtrise) et d'apporter des conseils pour l'année à venir.

L'aide financière

L'aide financière du GDS s'applique pendant la durée du plan, soit 3 saisons de mise-bas et correspond à :

- ✓ 50 % HT des frais de vaccination des animaux avec un vaccin de phase 1.
- ✓ 50 % HT des frais d'analyses réalisées pour diagnostiquer la maladie (hors plan avortement).
- ✓ 50 % HT des frais d'analyses réalisées pour le suivi du plan (lait de tank et écouvillons)
- ✓ 50 % HT des frais de cyanamide calcique utilisée pour le traitement des lisiers, avec un maximum de 20 kg par animal cotisant au GDS
- ✓ Remboursement forfaitaire sur la base de 6 AMO de la première visite du vétérinaire pour la mise en place du plan.

Les justificatifs à fournir

- ✓ Factures et résultats d'analyses du laboratoire réalisées dans le cadre du plan fièvre Q.
- ✓ Factures du vétérinaire (visite initiale et vaccins).
- ✓ Facture de la cyanamide calcique.
- ✓ Résultats d'analyse : l'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73) à transmettre en direct les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du plan FQ au GDS des Savoie et à son vétérinaire.

Engagement

L'éleveur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente en appui au dossier et à signaler toute indemnité qu'il aurait reçue pour tout ou partie du sinistre concerné.

Date :
N° de cheptel :
Prénom, nom :
Signature :